



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONU DC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

**19<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Lusaka, Zambie,  
6-8 décembre 2006**

**Décisions, recommandations et conclusions**

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités nationales des parties prenantes ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations le plus à risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au SIDA qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien.

*Le Conseil de Coordination du Programme :*

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**

1. *Adopte* l'ordre du jour provisoire tel qu'amendé.

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Entérinement des différents responsables**

- 2.1 Comme convenu à la dix-huitième réunion, *entérine la nomination* de la Suède en tant que Président, de la Thaïlande en tant que Vice-Président, et de l'Australie en tant que Rapporteur de la dix-neuvième réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

- 2.2 *Prend note* de la composition de la délégation des ONG pour 2007.

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Déclaration du Directeur exécutif**

Accueillant avec satisfaction la déclaration du Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Conseil de Coordination du Programme :

- 3.1 *Souligne* qu'il est nécessaire de poursuivre les réformes pour harmoniser l'action au niveau des pays, surmonter les obstacles bureaucratiques, aller de l'avant en se pressant davantage et préconiser la transparence et la responsabilisation des Etats Membres, des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires du développement, afin de favoriser l'adhésion et la prise en main nationales ;

- 3.2 Reconnaissant la particularité du SIDA, *met l'accent* sur le lien entre le SIDA et le programme de développement à long terme, y compris le renforcement des systèmes de santé et la nécessité d'appliquer le programme établi à Paris concernant l'efficacité de l'aide dans la riposte au SIDA ;
- 3.3 *Insiste* sur le fait qu'il est surtout nécessaire de traduire la prévention du VIH en mesures réelles au niveau des pays dans le cadre d'une riposte globale au VIH ; de s'attaquer aux facteurs fondamentaux de l'épidémie – notamment l'inégalité entre les sexes, la violence dirigée contre les femmes, la stigmatisation et la discrimination – aussi bien parmi les principaux groupes affectés que dans la population en général, et fixer des cibles appropriées de prévention du VIH ;
- 3.4 *Note* combien il est important d'appréhender pleinement le profil du VIH dans différents contextes – « connaître votre épidémie » – afin de disposer d'un outil utile pour l'établissement des priorités stratégiques de la riposte et *demande* à l'ONUSIDA d'appuyer les efforts nationaux dans cette voie ;
- 3.5 *Reconnaît* qu'il est nécessaire d'observer et de surveiller l'utilisation des ressources disponibles pour la riposte au SIDA et de perfectionner la méthodologie d'estimation des besoins en ressources en consultation avec les parties prenantes concernées ;
- 3.6 *Appuie* l'ONUSIDA dans l'élaboration d'une stratégie viable et durable à long terme de riposte au SIDA, l'accent étant mis sur la mobilisation et l'harmonisation des ressources, et *accepte* l'affectation d'un million de USD sur le solde du BPTI 2006-2007 pour cette tâche ;
- 3.7 *Reconnaît* le rôle potentiel que peut jouer le secteur privé pour lutter contre l'épidémie, à la fois sur le lieu de travail et en tant que partenaire des efforts mondiaux ;
- 3.8 *Reconnaît en outre* que le coût élevé des antirétroviraux de deuxième et de troisième intention constitue un obstacle à l'accès au traitement et *réaffirme* la décision de la dix-huitième réunion du Conseil de Coordination du Programme et la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau sur le SIDA concernant l'utilisation par les pays en développement des marges de manœuvre prévues dans l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et renforcer leurs capacités à cette fin ;
- 3.9 *Décide*, qu'étant donné la composition unique du Conseil de Coordination du Programme qui comprend des représentants des ONG et des représentants des Coparrainants de l'ONUSIDA, tous les membres du Conseil ont le même droit à la parole lors des réunions du Conseil ;
- 3.10 *Appuie* le ferme engagement de l'ONUSIDA d'œuvrer avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour assurer une coopération et une collaboration systématiques dans la riposte à l'épidémie ;
- 3.11 *Appuie en outre* l'offre du Directeur exécutif de l'ONUSIDA de présenter un rapport à la vingtième réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007 sur les activités de l'ONUSIDA, comme exemple de la réforme en cours des Nations Unies en réponse au rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système ;

- 3.12 *Prend acte* de l'intention de l'ONUSIDA de mettre les Fonds d'accélération programmatique à la seule disposition des équipes et des programmes communs des Nations Unies sur le SIDA et de veiller à ce qu'il soit ponctuellement rendu compte de leur utilisation à l'appui des cadres stratégiques nationaux.

**Point 2 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre et la coordination de la riposte nationale**

- 4.1 *Reconnaît* la nécessité d'un appui suivi continu aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel à des programmes complets de prévention du VIH, au traitement, à la prise en charge et à l'appui, en particulier la facilitation de stratégies coordonnées pour vaincre les obstacles à la mise à niveau, et *reconnaît en outre* qu'il est toujours aussi important de veiller à ce que les données soient ventilées par sexe ; et *prie* l'ONUSIDA de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007 et à cette fin, l'ONUSIDA doit accéder à d'autres sources de données, y compris des rapports indépendants émanant de la société civile et d'universités ;
- 4.2 *Se félicite* de l'élaboration des Directives à l'intention de la société civile pour renforcer la participation active de la société civile, et surtout des personnes vivant avec le VIH, aux ripostes nationales au SIDA ;
- 4.3 *Demande* davantage de partenariats avec des acteurs non gouvernementaux et une plus grande participation de ceux-ci aux processus de définition des politiques et de mise en commun des connaissances dans les ripostes nationales au SIDA ;
- 4.4 *Demande* à l'ONUSIDA de se servir de son rôle de facilitateur pour amener les autorités nationales à œuvrer avec la société civile comme elles s'y sont engagées ;
- 4.5 *Reconnaît* l'importance de l'Outil national d'harmonisation et d'alignement pour accroître la responsabilisation au niveau des pays, comme outil permettant de repérer les occasions d'une meilleure harmonisation et d'un plus grand alignement dans le cadre des examens portant sur le SIDA et *prie* l'ONUSIDA de faire rapport à la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007 sur les progrès réalisés ;
- 4.6 *Demande* que le rapport final sur l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion soit présenté lors de la vingtième réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007.

**Point 3 de l'ordre du jour : Soutien multilatéral au niveau pays**

- 5.1 *Demande* aux chefs de secrétariat des Coparrainants de l'ONUSIDA et au Secrétariat de l'ONUSIDA de veiller à ce que:
- a) leurs représentants respectifs dans les pays mettent à exécution la directive du Secrétaire général sur la création d'équipes des Nations Unies sur le SIDA avec des programmes communs d'appui alignés sur les cadres stratégiques nationaux ;
  - b) le représentant de l'organisme dans le pays reçoive les encouragements nécessaires, y compris des notes professionnelles, pour assurer l'harmonisation et l'alignement de la programmation commune des Nations Unies concernant le VIH et le SIDA ;

c) les partenaires nationaux connaissent l'existence et préconisent l'utilisation des Dispositifs d'appui technique et d'autres mécanismes qui facilitent une assistance technique de qualité ;

d) le personnel en poste dans le pays collabore étroitement avec les partenaires nationaux pour détecter et régler les problèmes de mise en œuvre, notamment les insuffisances, et répondre au besoin d'assistance technique, y compris la participation de l'Equipe mondiale d'appui conjoint à la solution des problèmes et à la mise en oeuvre (GIST) ;

5.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de faire en sorte que le rapport d'évaluation des Dispositifs d'appui technique comprenne des informations concernant les prestataires et les bénéficiaires du renforcement des capacités et de l'assistance technique, et surtout le volume d'assistance fourni en faveur des populations vulnérables ;

5.3 *Demande* aux membres et aux observateurs du Conseil de Coordination du Programme d'agir de manière homogène au sein des conseils des coparrainants de l'ONUSIDA pour garantir la pleine application de la directive du Secrétaire général concernant la création d'équipes et de programmes communs des Nations Unies sur le SIDA ;

5.4 *Engage* les partenaires du développement à appuyer la réforme des Nations Unies au niveau des pays en finançant des programmes communs sur le SIDA qui respectent la répartition des tâches ;

5.5 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA et aux Coparrainants d'examiner les difficultés d'ordre pratique qui font obstacle à la programmation commune dans les pays et de faire part à leur conseil de la manière dont ils prévoient surmonter ces difficultés pour permettre aux donateurs de financer plus efficacement les programmes communs ;

5.6 *Demande* à l'ONUSIDA et au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme de mieux coordonner la réponse aux besoins d'assistance technique des pays pour la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, notamment le recours à la coopération Sud-Sud afin d'étendre la fourniture d'assistance technique aux pays partenaires dans la mise en œuvre de ces subventions ;

5.7 *Demande* aux donateurs et aux fournisseurs d'appui technique de collaborer plus étroitement avec l'ONUSIDA et les parties prenantes nationales aux niveaux sous-régional et national pour renforcer les capacités des pays en matière de planification stratégique et opérationnelle nationale, ainsi que pour intégrer la lutte contre le SIDA dans les instruments du développement nationaux et locaux et les programmes sectoriels. Cette collaboration comprendrait la promotion des services Stratégie et plan d'action en matière de lutte contre le SIDA (ASAP), et les compléterait à l'aide d'un financement supplémentaire et d'un appui technique harmonisé.

#### **Point 4.1 de l'ordre du jour : Cadre stratégique 2007-2010 pour l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays sur la voie de l'accès universel**

6.1 *Approuve* le Cadre en tant que guide principal pour la planification, la budgétisation, la mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, et le suivi des progrès réalisés

grâce à l'appui du Programme commun aux efforts des pays visant à se rapprocher de l'objectif de l'accès universel de 2007 à 2010, et *demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de présenter à la vingt et unième réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2008 un examen à mi-parcours des progrès réalisés ;

- 6.2 *Se félicite* de ce que le Secrétariat se soit engagé à apporter les changements qui s'imposent à la version finale du Cadre stratégique en tenant compte des commentaires écrits qui lui ont été soumis à l'appui des interventions faites pendant la dix-neuvième réunion du Conseil de Coordination du Programme.

#### **Point 4.2 de l'ordre du jour : Examen des tâches de l'ONUSIDA**

- 7.1 *Réaffirme* que les cinq principes directeurs tels qu'amendés font partie intégrante de toutes les recommandations, décisions et conclusions du Conseil de Coordination du Programme, et *décide* de les inclure à l'avenir comme préambule à tous les ensembles de décisions, recommandations et conclusions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.2 *Décide* de garder à l'esprit la nature indissociable des principes directeurs lors de la production de recommandations, décisions et conclusions concrètes, applicables et liées à des échéances précises ;
- 7.3 *Approuve* la liste des tâches en cours qu'il est proposé d'abandonner et *prie* le Secrétariat de revoir périodiquement les tâches en cours qu'il serait possible d'abandonner ;
- 7.4 *Prend note* de la consolidation des tâches en cours en fonctions plus larges regroupées sous les directions stratégiques figurant dans le Cadre stratégique 2007-2010 pour l'appui de l'ONUSIDA aux efforts déployés par les pays en vue de réaliser l'accès universel ;
- 7.5 *Prend également note* de la consolidation des mandats découlant des décisions des organes principaux des Nations Unies.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination mondiale sur le SIDA**

8. *Décide* d'instituer, sous la direction du Président et du Vice-Président du Conseil, en consultation étroite avec les membres du Conseil et les observateurs et avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA, un processus visant à préciser davantage le rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le SIDA et à indiquer comment faire du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA un organe directeur plus pertinent et plus efficace ; il s'agira entre autres du nombre et du lieu des réunions du Conseil, de la nature des réunions, de la représentation du Conseil, de la participation des ONG, du protocole d'intervention, de la prise de décision et du perfectionnement du système des parties concernées ; un rapport, assorti de recommandations, sera présenté lors de la vingtième réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007.

## Point 6 de l'ordre du jour : SIDA, sécurité et action humanitaire

- 9.1 Reconnaissant que les politiques et programmes de lutte contre le SIDA ne sont pas systématiquement intégrés dans les interventions de sécurité et dans l'action humanitaire, *demande* aux Coordonnateurs résidents et humanitaires des Nations Unies, aux Présidents des Groupes thématiques et aux Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays de répondre aux besoins concernant le SIDA des populations et des personnels en uniforme se trouvant dans des situations d'urgence, en promouvant l'utilisation systématique des directives existantes, et en renforçant et soutenant les capacités d'intégration de la lutte contre le SIDA parmi les Equipes des Nations Unies dans les pays et les partenaires nationaux au moyen de l'approche de groupe dans l'action humanitaire, et de forger des liens plus solides entre les opérations humanitaires de relèvement et les activités de développement nationales ;
- 9.2 *Approuve* les efforts de l'ONUSIDA et de ses partenaires (tels que le Département des opérations de maintien de la paix) en vue de poursuivre la lutte contre le SIDA parmi les personnels nationaux en uniforme et les forces de maintien de la paix, notamment par une meilleure intégration des programmes militaires et civils nationaux de lutte contre le SIDA et la promotion de services complets de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui ;
- 9.3 *Recommande* que l'ONUSIDA aborde l'impact du SIDA sur les cadres clés du gouvernement autres que les militaires, notamment le corps judiciaire, la police et les autorités locales, et *reconnait* que les programmes doivent cibler d'autres institutions et groupes, compte tenu des impératifs et défis de l'épidémie concernée ;
- 9.4 *Demande* aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux donateurs internationaux de veiller à ce que les budgets de préparation et de riposte humanitaire aux situations de crise tiennent compte de la lutte contre le SIDA, y compris l'évaluation des besoins et *demande en outre* aux donateurs internationaux d'adapter les instruments de financement du développement et des opérations humanitaires de manière à allouer un financement suffisant pour la lutte contre le SIDA durant la transition entre la période de crise et celle de relèvement et de reconstruction ;
- 9.5 *Demande* à l'ONUSIDA de renforcer la riposte au SIDA au sein des opérations humanitaires d'urgence et de sécurité, notamment entre autres, en élaborant un cadre stratégique pour l'action entre le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'ONUSIDA, en poursuivant l'affiliation ou l'association formelle du Secrétariat de l'ONUSIDA et du Comité permanent interinstitutions des Nations Unies et au moyen d'un leadership renforcé au sein du Groupe de travail sur le SIDA et la sécurité ;
- 9.6 *Reconnait* que les liens complexes entre la sécurité, les opérations humanitaires d'urgence et la vulnérabilité au VIH et les services y afférents exigent de plus amples recherches, et *demande* à l'ONUSIDA de préconiser et d'appuyer cette recherche et d'y collaborer ;
- 9.7 *Demande* à l'ONUSIDA d'intensifier les efforts programmatiques sur l'interaction entre la violence dirigée contre les femmes et le VIH, notamment entre autres dans les situations

de conflit, compte tenu surtout des contributions exceptionnelles des survivantes et des personnes que la violence a touché.

**Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions**

Aucune décision n'a été prise.

**Point 8 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

10. *Adopte* les décisions, recommandations et conclusions de la dix-neuvième réunion du Conseil de Coordination du Programme.